

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS					
<u>AERODROME</u>					
<u>I- Taxes atterrissage</u>					
(Les "Touch and Go" sont gratuits pour les appareils de moins de six tonnes)					
<u>1.1 Tarif général</u>					
<u>Avions :</u>					
0<m<1,5'	atterrissage	4,00 €	4,20 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
1,5'≤m<3'	atterrissage	6,90 €	7,10 €	10/01/2012	
3'≤m<4'	atterrissage	9,90 €	10,10 €	10/01/2012	
4'≤m<5'	atterrissage	12,20 €	12,50 €	10/01/2012	
par tonne supplémentaire		1,90 €	2,00 €	10/01/2012	
<u>Hélicoptères :</u>					
0<m≤1,5'	atterrissage	2,80 €	3,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
m>1,5'	atterrissage	4,50 €	4,70 €	10/01/2012	
<u>Aéroclubs :</u>					
0<m≤1,5'	atterrissage	3,00 €	3,20 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
<u>1.2 Forfait atterrissage</u>					
<u>Général :</u> (valable pour un appareil identifié)					
0<m<1,5' (base de calcul - 150 atterrissages)	annuel	600,00 €	630,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
(base de calcul - 20 atterrissages)	mensuel	80,00 €	84,00 €	10/01/2012	
<u>Aéroclubs :</u> (valable pour un appareil identifié)					
0<m≤1,5' (base de calcul -150 atterrissages)	annuel	450,00 €	480,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
(base de calcul - 20 atterrissages)	mensuel	60,00 €	64,00 €	10/01/2012	
<u>U.L.M., motoplaneurs :</u>					
(base de calcul - 60 atterrissages)	annuel	180,00 €	192,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
(base de calcul -10 atterrissages)	mensuel	30,00 €	32,00 €	10/01/2012	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>II- Redevance stationnement</u>					Dél. C.M. 09.01.2012
Pour tout stationnement supérieur à 12h00					
- monomoteur	p/24 heures	4,90 €	5,00 €	10/01/2012	
- bimoteur	p/24 heures	9,80 €	10,00 €	10/01/2012	
<u>III- Redevance balisage</u>					Dél. C.M. 09.01.2012
. Voyages	p/mouvement	10,80 €	11,00 €	10/01/2012	
. Vols locaux	1/4 heure	5,20 €	5,50 €	10/01/2012	
<u>IV- Redevance ouverture</u>					Dél. C.M. 09.01.2012
(interventions hors ouverture normale)					
. Redevance ouverture	l'heure	11,80 €	13,00 €	10/01/2012	
<u>V- Redevance passagers</u>					Dél. C.M. 13.12.2010
. Vols commerciaux à l'embarquement	l'unité	3,50 €	3,50 €	01/01/2011	
<u>VI- Redevance abri</u>					Dél. C.M. 09.01.2012
. Avions basés à Cholet					
- moins de 1,5'	annuel	370,00 €	390,00 €	10/01/2012	
- plus de 1,5'	annuel	480,00 €	500,00 €	10/01/2012	
. Avions de passage					
- monomoteur	24 heures	8,50 €	9,00 €	10/01/2012	
- bimoteur	24 heures	11,80 €	13,00 €	10/01/2012	
<u>VII - Utilisation matériel d'assistance</u>					Dél. C.M. 09.01.2012
. Groupe de parc	par utilisation	27,30 €	30,00 €	10/01/2012	
. Tracteur	par utilisation	14,40 €	15,00 €	10/01/2012	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p><u>VIII - Gratuités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . "Touch and go" et remise de gaz des appareils de moins de 6 tonnes . Appareils de transport ou de travail aérien en vol d'essai ou de contrôle quel que soit le tonnage . Planeurs . Aéronefs d'Etat en mission technique sur ordre du ministère . Aéronefs en mission S.A.R. (Sauvetages et Recherches) . Aéronefs effectuant un retour forcé (conditions techniques ou météorologiques) . Appareils militaires quel que soit le tonnage . Aéronefs des aéroclubs agréés basés à Saumur, sous réserve d'un accord de réciprocité. <p><u>IX - Réduction de 75 %</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Appareils de transport ou de travail aérien en entraînement et appareils privés en entraînement, de plus de 6 tonnes <p><u>X - Réduction de 50 %</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Appareils participant à des manifestations aériennes <p><u>XI - Autres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Remorqueurs de planeurs (lorsqu'ils sont utilisés à ce titre) : application du tarif "ULM et motoplaneurs" . Appareils du SEFA en école : application du tarif "général" de pilotage . Appareils de parachutage : application du tarif "aéroclubs" 					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
XII - Carburants					
. AVGAS 100LL: Le prix facturé sera le prix d'achat au fournisseur avant remise, additionné des taxes correspondantes (y compris T.V.A. 19,60%)	le litre			01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
. JET A1: Le prix facturé sera le prix d'achat au fournisseur avant remise, additionné de la T.V.A. (19,60% actuellement)	le litre			01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
NOTA : Pour tous les forfaits annuels, le choix doit être notifié à la mairie, avant le 15 janvier pour l'année en cours.					
<u>VOIRIE COMMUNALE - OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC</u>					
A) PERMIS DE STATIONNEMENT OU DEPOT					
. Forfait minimum (par demande)	Forfait	5,50 €	5,60 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Occupations du domaine public en zone 1. (*)	par m² par jour	0,80 €	0,85 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Occupations du domaine public en zone 2. (*)	par m² par jour	0,50 €	0,55 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Occupation du domaine public, applicable sur l'ensemble du territoire de la Ville et du PSB pour les opérations d'intérêt général menées par les bailleurs sociaux	par m² par jour	0,15 €	0,15 €	16/03/2011	Décision Maire du 15 mars 2011
. Etalages, vitrines, grilloirs, distributeurs automatiques de boissons, friandises, terrasses découvertes, terrasses couvertes par système escamotable, présentation de véhicules deux roues ou matériels divers	par m² par an	18,30 €	18,70 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Chevalets, distributeur à journaux	par unité par an	36,90 €	37,70 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Véhicules de vente de denrées alimentaires (hors marché)	par m² par an	19,40 €	19,80 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Exposition ponctuelle à caractère commercial ou publicitaire (hors marché)	par m² par jour	1,30 €	1,35 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Stationnement taxi	p/véhicule/an	50,50 €	51,60 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
. Autorisation de stationnement délivrée aux artisans	p/véhicule/an	146,50 €	149,50 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
Les surfaces seront arrondies au mètre carré supérieur					
(*) La "zone 1" est définie au plan joint à la présente délibération - la "zone 2" correspond au reste du territoire de la Ville de Cholet et du Puy Saint Bonnet.					
(*) Les installations de chantier relatives à des travaux sur les réseaux concédés par la Ville bénéficient d'une exonération					
"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou utilisation est la condition de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ou lorsque celle-ci contribue à assurer la conservation du domaine public " (L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>. Exonération du tarif d'occupation du domaine public : Gratuité de l'occupation du domaine public à l'Office Public Sèvre Loire Habitat dans les circonstances suivantes : - aménagement d'équipements destinés à l'exécution de missions de service public, à savoir des travaux liés à la voirie, au stationnement, au traitement des déchets et à la sécurité, - lors de missions exécutées en application de la politique de la Ville, mises en oeuvre ou initiées par la collectivité, mais faisant appel à la compétence logement de l'Office, - lors de travaux d'entretien ou de grosses réparations dans les grands quartiers d'habitat social (Bretagne, Bostangis, Jean Monnet, Favreau, La Girardière, Les Turbaudières)</p>	Gratuit			18/06/2011	Dél CM 17.06.2011
<p>B) PERMISSIONS DE VOIRIE</p>					Dél. C.M. 09.01.2012
<p><i>Exonération pour toute facture inférieure à 20 €</i></p>					
<p>. Conduites enterrées ou aériennes de gaz, eau, électricité appartenant à des tiers</p>	le ml par an	3,70 €	3,80 €	10/01/2012	
<p>. Voies ferrées</p>	le ml par an	5,60 €	5,75 €	10/01/2012	
<p>. Passages inférieurs</p>	le ml par an	479,80 €	489,50 €	10/01/2012	
<p>. Passerelles</p>	le ml par an	186,90 €	190,65 €	10/01/2012	
<p>. Distributeurs de carburants</p>	par unité et par an	103,10 €	105,20 €	10/01/2012	
<p>. Terrasses couvertes par système non escamotable et non fermées</p>	par m ² par an	30,30 €	30,95 €	10/01/2012	
<p>. Terrasses couvertes et fermées</p>	par m ² par an	68,70 €	70,10 €	10/01/2012	
<p>. Réserves et lieux de stockage ne donnant pas sur la voirie</p>	par m ² par an	32,90 €	33,60 €	10/01/2012	
<p>. Rampes d'accès à bâtiments privés</p>	par m ² par an	30,30 €	31,00 €	10/01/2012	
<p>. Enseigne drapeau</p>	par unité et par an	18,00 €	18,40 €	10/01/2012	
<p>. Banne, store, marquise en surplomb du Domaine Public</p>	par m ² projeté au sol par an	2,60 €	2,65 €	10/01/2012	
<p>. Isolation thermique par l'extérieur (emprise sur domaine public < 15 cm)</p>	par ml projeté au sol par an		3,00 €	10/01/2012	
<p>Les surfaces seront arrondies au mètre carré supérieur.</p>					
<p>Les installations de la Poste (boîtes aux lettres, coffrets relais) bénéficient d'une exonération.</p>					
<p><i>Les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public communal par des infrastructures de télécommunication sont les tarifs maximum prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, révisés annuellement en fonction de l'index général relatif aux travaux publics.</i></p>					Dél. C.M. 11.12.2006
<p>Mise à disposition de paire de brins de fibre optique (HT)</p>	le ml par an	1,80 €	1,85 €	10/01/2012	Dél C.M. 09/01/2012
<p>Location pour le droit de passage d'un câble dans les fourreaux de la Ville</p>	le ml par an		3,50 €	10/01/2012	Dél C.M. 09/01/2012

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>C) TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC</p> <p>Les prix appliqués seront ceux des bordereaux des prix des marchés à bons de commande passés par la Ville pour l'entretien et l'amélioration des terrains communaux et des voies communales, ces prix étant révisés selon les dispositions prévues au marché concerné puis majorés de 4 %.</p> <p>Pour des prestations hors bordereaux visés ci-dessus, les prix appliqués seront calculés à partir des prix unitaires du matériel roulant, de la main d'oeuvre et des fournitures utilisées, le prix appliqué sera le montant de la facture majoré de 10 %</p> <p>. Fermeture d'une rue par arrêté municipal ou un tiers (hors concessionnaires et services publics)</p> <p><u>SANISSETTES</u></p>				01/01/2002	Dél. C.M. 10.12.2001
	forfait par arrêté	9,80 €	10,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
	p/utilisation	0,30 €	0,30 €	01/01/2000	Dél. C.M. 13.12.1999